

ÉVALUATION
DE LA MISE EN OEUVRE DU TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ A
LAUSANNE

Rapport final
Richard Nicole, Palazzo-Crettol Clothilde

Octobre 2007

ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU TSP A LAUSANNE

Richard Nicole, Clothilde Palazzo-Crettol

1. Partie introductive	3
1.1. Contexte politique de la mise en oeuvre.....	4
1.2. Particularité du travail social de proximité à Lausanne	5
1.3. Quelques chiffres pour illustrer le contexte du TSP à Lausanne	6
2. Méthode privilégiée	8
2.1. Les questions « fil rouge »	8
2.2. Les moyens mis oeuvre	8
3. Le processus de mise en oeuvre selon les professionnel·le·s.....	10
3.1. La délimitation de leur travail	10
3.1.1. <i>Un mandat déterminé par des besoins</i>	10
3.1.2. <i>Un mandat circonscrit par le réseau</i>	10
3.1.3. <i>Des limites posées par les situations</i>	11
3.2. Les interventions auprès des jeunes.....	12
3.2.1. <i>La prise de contact</i>	12
3.2.2. <i>Les types d'action</i>	12
4. Des actions passées au crible de l'observation.....	15
4.1. Des filles sensiblement exclues.....	15
4.2. Des bénéfiques pour les jeunes.....	16
4.3. Les richesses des interventions	17
4.3.1. <i>La liberté</i>	17
4.3.2. <i>La constitution d'une équipe</i>	18
4.3.3. <i>Un travail prometteur selon le réseau</i>	18
4.4. Les difficultés rencontrées.....	19
4.4.1. <i>Des difficultés dans la collaboration avec le réseau</i>	20
4.4.2. <i>Les éléments problématiques relevés par le réseau lausannois</i>	20
4.4.3. <i>Des difficultés objectives</i>	21
4.4.4. <i>Des difficultés de communications</i>	21
4.4.5. <i>Des difficultés spécifiques</i>	22
4.4.6. <i>Des missions "oubliées"</i>	22
5. Eléments de synthèse	23
5.1. En quoi consiste le travail des TSHM ?.....	23
5.2. Leur travail répond-il aux besoins des jeunes ?	24
5.3. Le travail répond-il aux attentes des autres professionnel·le·s	25
5.4. Le travail répond-il au mandat tel qu'il apparaît dans le rapport-préavis ?.....	25
6. Les recommandations.....	26
Bibliographie indicative et sites consultés	28

1. PARTIE INTRODUCTIVE

La ville de Lausanne se distingue depuis un certain nombre d'années par sa politique jeunesse dynamique. Celle-ci intègre progressivement depuis 1988, les trois principes édités par la Commission fédérale de la Jeunesse en 2000 : une politique d'intervention pour les jeunes (soutien et information), une politique associative avec les jeunes (participation à des processus initiés par des adultes) et une politique autonome pour les jeunes (représentation directe et autogestion des projets initiés par eux-mêmes). La concrétisation se fait par le subventionnement à la FASL (fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise) et à diverses activités culturelles ou sportives (Fièvre du Roller, CPO, etc.) ainsi que par le soutien à des projets émergents ou alternatifs, la mise en oeuvre du travail social de proximité s'inscrit dans ce dispositif.

Rappelons qu'il y a à Lausanne plusieurs structures de travail social de proximité distinctes. Relaid's dépend de l'association du Relais, la prestation est financée par la santé publique au niveau cantonal et s'adresse surtout à la population toxicodépendante ou fortement marginalisée. Les 3 occupant·e·s de ces postes bénéficient de 3 EPT partagés entre Lausanne, le grand Lausanne et Nyon, ils et elles répondent également aux demandes ponctuelles des autres communes. Cette structure a émergé pour développer la prévention secondaire en matière de sida envers la population toxicodépendante. UNISSET assure un travail de lien social avec la même population à Lausanne. Il nous faut encore signaler l'existence d'une brigade des mineurs, qui prend parfois le rôle de police de proximité et à ce titre joue un rôle de prévention primaire. Cette abondance entre guillemets se lit sur deux niveaux : la continuité politique dont la ville fait preuve en matière d'intégration au sens large et le fait que Lausanne comme ville centre, concentre une masse critique qui rend possible et/ou nécessaire le développement de mesures particulières. Nous nous concentrerons dans cette évaluation sur la structure lausannoise de travail social de proximité coordonnée par le délégué à la jeunesse sous l'égide du service Jeunesse et Loisirs.

1.1. Contexte politique de la mise en oeuvre

Le préavis concernant la mise en place d'une structure de travail social de proximité (TSP) propose 3.4 EPT de travailleur social hors murs (ci-après TSHM)¹ caractérisés par l'extra-muros, même s'ils et elles disposent d'un bureau, par opposition aux autres structures existantes intra muros (FASL, services sociaux).

Les objectifs poursuivis par le travail social de proximité visent, à l'évidence, le développement de la citoyenneté sociale des jeunes, ils sont les suivants :

- « Exercer une prévention primaire auprès des jeunes pas encore ou faiblement touchés par la délinquance mais potentiellement en danger, en allant à leur rencontre et en construisant des projets d'intégration par la culture ou le sport diminuant ainsi les tensions entre les générations et entre les jeunes eux-mêmes par une mise en confiance réciproque.
- Promouvoir, pour les intégrer progressivement, des valeurs comme le respect, la tolérance et combattre les différentes formes de racisme entre communautés.
- Mettre sur pied des médiations entre des parties opposées. »

Les lieux d'interventions définis par le préavis sont l'ensemble de la commune de Lausanne, les terrains de sport et multi-jeux et les différents quartiers. Les champs d'intervention sont « le sport de rue et la culture urbaine, tout en restant disponibles pour toutes autres formes de contact avec les jeunes. » (Rapport-préavis n° 2005/47)

Les missions des travailleurs et travailleuses sociaux hors murs sont déclinées ainsi :

- « développer un travail d'approche des jeunes, notamment en étant présent dans les lieux fréquentés par les jeunes, et plus particulièrement ceux où des tensions sont perceptibles ;
- établir des relations de confiance avec les jeunes contribuant à leur donner une meilleure estime d'eux-mêmes ;
- favoriser la création de projets par les jeunes ;
- veiller à la prise de responsabilité des jeunes lors des événements (spectacles, expositions, etc.) ;
- contribuer à restaurer le lien social par un travail indépendant auprès des jeunes et des adultes ;

¹ Dans ce document, le TSP concerne le travail effectué, les TSHM sont les professionnels en poste.

- être le porte-parole des intérêts des jeunes auprès des autorités politiques ;
- garantir le respect des plus faibles et la dignité de chacune et chacun ;
- repérer et entendre les plaintes tant des jeunes que des autres générations ;
- proposer des médiations entre les jeunes et la population, rétablir le dialogue ;
- collaborer avec les autorités ;
- rendre visibles leurs actions auprès des décideurs et médias ;
- travailler en réseau. » (Rapport-préavis n° 2005/47)

En plus de ces missions générales, les professionnel·le·s sont chargé·e·s de missions spécifiques aux champs privilégiés, parmi celles-ci on peut noter : le soutien à l'organisation de tournois, l'encadrement des moniteurs sportifs, le soutien au développement de la culture urbaine, la participation à la co-gestion des locaux de répétition, le développement d'ateliers de création, la facilitation des démarches auprès des services culturels, écoles et milieux reconnus.

Les principes d'intervention professionnelle promus dans le préavis sont la relation de confiance, la libre adhésion et le respect de l'anonymat.

La municipalité de Lausanne, vote à l'unanimité l'adoption du préavis en réponse à la motion Savary: "Pour des éducateurs à la rencontre des jeunes", pour une des défenderesses, "il est nécessaire d'entreprendre une démarche proactive et d'aller à leur rencontre sur leur propre terrain" (RP, n° 2005/47, p. 1). Selon les personnes qui soutiennent le projet, il s'agit d'un bon projet, sa "structure souple et mobile" permet de "répondre rapidement aux besoins qui se manifestent dans les divers quartiers de notre ville" (RP, n° 2005/47, p. 2). L'existence de l'équipe et la volonté affichée de travailler en réseau sont à leurs yeux des garants de la réussite du projet, en donnant aux professionnel·le·s les moyens de lutter contre l'isolement.

Le cahier des charges est relativement bien défini contrairement aux autres professionnel·le·s du canton, puisqu'il suit de près le préavis, celui-ci s'inspirant fortement de ce qui se fait à Genève.

1.2. Particularité du travail social de proximité à Lausanne

Si le travail social de proximité auprès des jeunes consiste, dans le canton, à faire et à entretenir du lien avec les jeunes de tous horizons, le travail des TSHM lausannois se distingue sensiblement de celui des autres professionnel·le·s, notamment par le cahier des charges qui leur demande de privilégier les axes de la culture et du sport dans leur intervention. Historiquement, plusieurs raisons justifient cette posture:

- la présence lausannoise d'un animateur sportif urbain qui avait déjà balisé le terrain ;
- un délégué fortement engagé dans ce qu'il est convenu d'appeler la culture urbaine ;
- la présence d'une multitude de services universalistes : aides à l'insertion professionnelle, prévention des ruptures d'apprentissage, centres socioculturels fonctionnels avec une organisation faïtière forte ;
- la présence importante de services bas seuil : logement, nourriture, hygiène et soins, aide aux populations fortement marginalisées (en lien avec la toxicomanie notamment).

Cela étant dit, tentons de spécifier la nature du travail effectué concrètement par les professionnel·le·s de la délégation jeunesse. Pour construire une dynamique d'intégration des jeunes, elles et ils ont mis sur pied divers projets collectifs, nous en citons quelques-uns à titre d'exemple, le détail et l'analyse seront présentés plus loin. Le travail des TSHM a permis l'ouverture de salle de sport pour les jeunes, ces salles proposent, régulièrement, pendant l'hiver et les vacances scolaires du basket, du foot, de la boxe thaïe et du fitness, ces activités sont accompagnées par des monitrices et moniteurs. Les TSHM ont initié et soutenu la création d'un atelier slam qui réunit plusieurs jeunes. Les TSHM ont collaboré avec les centres d'animation pour l'événement « El Toque », le tournoi de football des centres sociaux-culturels lausannois, et ont fait jouer une équipe qui est arrivée en finale. Ils et elles ont pris la responsabilité d'une initiation au « graf » qui s'est déroulée devant la gare de Lausanne. Ils et elles ont arpenté de nombreux quartiers lausannois pour aller à la rencontre des jeunes, s'en faire connaître et reconnaître. Elles et ils ont été appelé·e·s pour faire de la médiation de quartier. Les TSHM ont participé à de nombreuses actions de prévention lors des grands rassemblements symbolisant la fin de l'école à Vidy, elles et ils ont organisé un bus pour le retour des jeunes au centre ville, avec une correspondance avec les bus « pyjama ». On le voit dans l'énumération ci-dessus, leurs activités et les outils utilisés sont très diversifiés et appellent de nombreuses qualifications : comme l'art de la négociation, la capacité à mettre sur pied et gérer des projets, la compétence à s'occuper des ressources humaines, ou encore l'écoute active, mais nous y reviendrons.

1.3. Quelques chiffres pour illustrer le contexte du TSP à Lausanne

Rappelons en préambule, qu'il y avait en 2000 plus de 8000 jeunes de 11 à 18 ans à Lausanne. La plupart de ces jeunes vivent dans des bonnes conditions, néanmoins une

part importante connaît des conditions économiques plus difficiles. Par exemple, en tant que membre d'une famille, en 2000 les enfants âgés de 0 à 18 ans représentaient plus du quart de la clientèle des centres sociaux régionaux (CSR). Ou encore, en 2007, les demandeurs d'emplois jusqu'à 29 ans représentaient plus du tiers des demandeurs d'emploi lausannois².

Depuis sa création, les professionnel-le-s sont au nombre de 5 à occuper les 3.4 EPT, coordination comprise. Pendant plusieurs mois, les TSHM ont dû suppléer à une absence pour congé maladie de longue durée. En principe, elles et ils effectuent 42 heures 30 de travail par semaine, ces horaires ont quelque peu débordé par manque de forces vives.

Le coût du projet a été estimé à 415'800.- (40% de coordination et 3 EPT = 353'000.- ; traitement des auxiliaires : 30'000.- ; formation professionnelle 2'000.-frais de transport : 4'000.- ; local : 10'600.- ; imprimés 3'000.- ; mise au concours, équipement de bureau : 13'000.-), dans les faits, le TSP bénéficie aussi de soutien privé : certaines entreprises ont par exemple fourni les panneaux d'affichage pour les ateliers qui se sont déroulés devant la gare.

Signalons également que le sport arrive en 8^{ème} position³ pour les loisirs les plus pratiqués par les jeunes, derrière notamment la télévision, l'écoute de la musique, le jeu sur ordinateur et la lecture. Quarante-trois pour cent des jeunes sportifs de 16 à 19 ans s'activent plus de 4 heures par semaine. La fréquence baisse après 16 ans. Par ailleurs 55% des jeunes vaudois font partie d'un club sportif.

Ces quelques chiffres sont cités pour montrer, d'une part, l'importance des besoins et d'autre part, le coût relativement faible du TSP.

² Scris (2007), Demandeurs d'emploi selon l'âge par commune : août 2007, <http://www.scris.vd.ch/main.asp?DocID=4722&Language=F&ScrisKwd=S>, page consultée le 21. 09. 07.

³ Scris (2007), Activités physiques et sportives des jeunes vaudois durant leurs loisirs, <http://www.scris.vd.ch/main.asp?DomId=1508&DocId=5197>, page consultée le 21. 09. 07.

2. MÉTHODE PRIVILÉGIÉE

L'évaluation vise à analyser l'adéquation entre le mandat donné aux TSHM et leurs pratiques. Comme le travail est relativement nouveau, il s'agit principalement d'évaluer de quelle manière sa mise en oeuvre permettra dans le futur de répondre aux objectifs fixés par le préavis, dans la partie conclusive nous questionnerons également ces objectifs ou du moins leur formulation. Nous avons choisi de procéder de manière **qualitative** afin de ne pas figer ce travail émergent dans des chiffres qui pourraient être fallacieux, la quantité ne reflétant que partiellement la réalité, ainsi les outils que nous allons privilégier dans cette évaluation sont la comparaison et la mise en perspective des différentes sources d'information⁴. Pour que les lectrices et lecteurs prennent la mesure du travail réel, le texte est exemplifié par de nombreuses citations des personnes interviewées.

2.1. Les questions « fil rouge »

Dans cette évaluation, nous tenterons de répondre aux questions pratiques suivantes :

- En quoi consiste pratiquement le travail des TSHM à Lausanne ? (lieux d'intervention ; public cible et ses demandes ; représentations des professionnel·le·s ; ressources et difficultés) ?
- Leur travail répond-il au mandat tel qu'il apparaît dans le rapport-préavis 2005-47 ? Quel est le cadre théorique auquel il se rattache ?
- Leur travail répond-il aux besoins des jeunes ?
- Leur travail répond-il aux attentes des autres professionnel·le·s de l'intervention sociale ?

2.2. Les moyens mis oeuvre

Les critères d'évaluation que nous avons retenus sont l'analyse du travail réel (nature et impact sur l'intégration des jeunes) et sa perception par les autres professionnel·le·s de la jeunesse. Elle s'appuie également sur les critères énoncés par les professionnel·le·s en poste, elle doit selon eux prendre en compte tous les aspects de leur travail, rendre visible leur réalité de manière la plus exhaustive possible. Elle devrait également pouvoir interroger le mandat et ses limites ainsi que donner des pistes de réponses aux

⁴ Ce travail a été enrichi par les apports de la recherche que nous menons sur le travail social de proximité dans le canton : « Développement du travail social de proximité auprès des jeunes. Analyse de la mise en oeuvre des projets et professionnalité ». Cette recherche est financée par le fonds national de la recherche scientifique (DORE, n° 13 DPD3-11212/1).

questions que se posent les autres intervenant·e·s, les politicien·ne·s et la population sur le travail des TSHM. La méthode choisie allie les observations participantes et non participantes, les entretiens confidentiels⁵ avec les protagonistes en charge des postes ainsi que des entretiens collectifs, des entretiens avec le réseau, en lien avec ces professionnel·le·s.

Nous avons en outre demandé aux professionnel·le·s de remplir des budgets temps⁶ sur une semaine afin d'avoir une idée précise du déroulement de leurs journées. Dans ces budgets temps, six indicateurs étaient requis : la temporalité de l'action, sa nature : type d'activité, lieu, public cible et caractérisation de l'action et les impressions laissées aux TSHM. Nous avons par ailleurs analysé les « fiches action » qu'ils et elles ont dressées.

Pour avoir un éclairage sur la perception du TSP par les jeunes, nous avons supervisé des étudiantes de l'école qui ont passé un questionnaire⁷ aux jeunes concerné·e·s, à savoir : ceux et celles qui ont profité des offres d'ouverture de salle et celles et ceux qui se tenaient à proximité. Étant entendu, que nous évaluons la mise en oeuvre de ce nouveau type de travail, et que nous ne cherchons pas à établir une enquête de satisfaction des jeunes.

Nous avons donc effectué les démarches suivantes :

- Un entretien individuel mené avec chaque professionnel·le, coordinateur compris
- Un entretien collectif avec les 3 professionnel·le·s en fonction dans leur bureau
- Une observation participante lors de l'action de prévention au bord du lac
- Une observation lors de la performance grand public de slam et rap à Pôle Sud
- Une observation de l'atelier slam à Pôle Sud
- Deux observations de l'initiation au graf à la Place de la gare
- Une observation de la médiation de quartier sous-gare
- Quatre entretiens avec le réseau : policier, centre d'animation socio-culturel, moniteur, responsable dans la politique jeunesse
- Un recueil de données auprès des jeunes par des étudiant·e·s de l'école

⁵ Voir Annexe I

⁶ Voir Annexe II

⁷ Voir Annexe III

3. LE PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE SELON LES PROFESSIONNEL·LE·S

Les réflexions qui suivent sont issues des entretiens et observations avec les professionnel·le·s en charge⁸. Ce chapitre se veut une photographie de leur travail à un moment donné (entretiens : octobre 06). Sachant que l'on se trouve dans des pratiques émergentes, les perceptions des professionnel·le·s se sont modifiées par l'expérience acquise en une année. Les citations choisies n'en demeurent pas moins une illustration de leur conception du métier.

3.1. La délimitation de leur travail

À l'évidence le travail des professionnel·le·s est bordé par des limites, certaines, très visibles, dessinées par le mandat ou les structures et d'autres plus imprécises, floues, qu'elles et ils se mettent en fonction de la perception de leur travail, ou qui leur sont imposées par les situations rencontrées.

3.1.1. Un mandat déterminé par des besoins

Dans les dires des professionnel·le·s, leur mandat vise à répondre à des demandes que les autres structures ne sont pas forcément à même de prendre en considération pour diverses raisons : manque de moyens financiers, dépassement du mandat fixé, manque d'outils d'intervention. L'intervention des TSHM envers « les jeunes qui ne sont plus acceptés au sein des centres ou qui sont mis en marge... » peut se « faire assez rapidement » avec moins de contraintes institutionnelles. Elle offre l'opportunité de ne pas « reprendre ce jeune en lui remettant de nouveau un cadre qui l'étoufferait » et d'y aller « très simplement par la culture, par le plaisir ». La mise en avant du plaisir des jeunes semble une spécificité du TSP lausannois, cette dimension leur paraît « très importante » dans une visée intégrative.

3.1.2. Un mandat circonscrit par le réseau

L'action professionnelle des TSHM se loge dans les interstices du réseau lausannois, elles et ils doivent aller à la rencontre des jeunes dans les quartiers tout en étant conscient·e·s de n'être pas seul·e·s : « on sait très bien qu'il y a des structures qui sont payées pour faire certains jobs, mais il y a un vide entre deux parfois...c'est dans ce vide

⁸ Les citations entre guillemets sans références particulières sont celles des TSHM et des personnes du réseau. Par souci de confidentialité, nous ne précisons ni leur sexe, ni leur appartenance institutionnelle.

qu'on peut aller... ». Elles et ils « se doivent aussi de bien connaître le réseau, les milieux associatifs, ce qu'il se passe déjà sur place » afin d'assumer une des parts importantes de leur mission : celle de passeur. Les attentes des responsables hiérarchiques sont importantes dans ce domaine, on leur demande d'explicitier leurs liens avec le réseau, « de plus en plus ». Or la coopération s'instaure, principalement et pour le moment, sur des événements ponctuels comme cela a été le cas pour « Lausanne sur Mer » qui est maintenant sous la responsabilité de la FASL.

Le travail de passeur prend du temps, comme l'ont montré de nombreux auteurs (Escots, 2005). La collaboration, si elle est jugée comme essentielle, se construit progressivement et s'avère à bien des égards, fort complexe, comme le signale la remarque suivante : « c'est le manque de confiance que la FASL, par exemple, a face à notre travail. C'est-à-dire que... là il y a une très grande peur de notre travail, qu'on empiète vraiment sur leurs plates-bandes. » Le respect mutuel des territoires de chacun·e est vraisemblablement un défi, nous reviendrons sur cet aspect plus loin.

3.1.3. Des limites posées par les situations

Dans les interstices où les TSHM travaillent, leur intervention peut être similaire à celle des autres professionnel·le·s, car « c'est dans ce vide-là qu'on peut faire de l'accompagnement individuel, et puis qu'on peut réencourager, remotiver des jeunes à recrocher... ». Ainsi, dans les faits, chacune et chacun ont été amené·e·s plusieurs fois dans l'année à dépasser le rôle de passeur prescrit et à assumer une prise en charge plus individuelle et plus approfondie, lorsqu'on « se rend compte que cet enfant est seul... on l'a revu deux fois dans la rue à telle heure, il fait nuit. Oui, il y a plusieurs éléments qui nous permettent d'arriver à une interrogation qui dit : "bon ben voilà, j'ai un problème. Pourquoi il est tout seul?...il a dix ans... et il est avec les grands » ou lorsqu'une « jeune migrante disparaît » et que c'est le numéro du TSHM qui est appelé ou encore lorsqu'il s'agit « d'aider un jeune adulte endetté et qui a déjà été emprisonné » dont la seule personne de référence est le TSHM.

Dans ces situations elles et ils n'ont pu évidemment rester sans réponse, réponse qu'ils et elles peinent à faire reconnaître comme légitime par leur entourage. Ce manque de légitimité ressenti, les pousse à taire certains aspects de leur travail qui, pourtant, leur paraissent importants.

3.2. Les interventions auprès des jeunes

Pour atteindre les objectifs de développement de la citoyenneté des jeunes dans l'espace public et à sa reconnaissance par les classes plus âgées, il est nécessaire de combler le décalage qui peut exister entre les jeunes et les institutions. Les stratégies de rapprochement analysées passent par la création du contact, les activités proposées et la relation de confiance qui se tisse à l'occasion de celles-ci.

3.2.1. La prise de contact

Lorsque les professionnel·le·s entrent en scène, ils se présentent et se rendent disponibles : « Je dis que fais partie de la délégation de jeunesse et que je suis là pour aller à la rencontre des jeunes dans les quartiers, pour soutenir des projets, des demandes... que je suis à disposition pour quelque souci que ce soit... ». La disponibilité, parce qu'elle manque souvent aux autres dispositifs, est un des atouts majeurs du travail social de proximité. Aux dires de certain·e·s, la démarche de proximité est plus aisée, si l'on peut profiter du réseau d'un collègue car on a besoin parfois « d'une petite porte qui s'ouvre quelque part pour être à l'aise ».

3.2.2. Les types d'action

La particularité du type de travail analysé ici réside dans le fait que cette activité est **intermédiaire** : entre des structures bien établies et une jeunesse mouvante, mobile ; entre le passé et l'avenir en termes de démocratie participative ; entre plusieurs définitions de l'intervention sociale. Pour rendre compte de cette **intermédiation** qui construit une part de la citoyenneté sociale des jeunes, nous nous arrêterons sur les multiples actions menées. Celles-ci prennent différentes formes selon le type de public et la personne qui les met en oeuvre, elles appartiennent de fait aux trois registres des champs du social à savoir l'éducation sociale, le travail social individualisé et l'animation socioculturelle.

Les professionnel·le·s en poste remplissent une **mission éducative** : « Je les prends en otage et je le leur dis. Quand je vois ceux qui commencent à se préparer, je leur dis : les gars, ce n'est pas la peine de speeder, vous êtes pris en otage... Alors il y a ceux qui rient... et puis on sort les balais. Ils comprennent, alors ils sont réticents, mais ça fait partie du jeu... ». L'action éducative implique également de **transmettre un système de valeurs** : « Par exemple pour le sport de combat-fitness, je leur demande un peu d'argent. J'essaie de ne pas toujours tomber dans la gratuité, parce que le tout gratuit n'est pas tout bon, et puis ce n'est pas le reflet de la réalité. Mais deux balles, c'est de faire en sorte... une thune, ça devient trop ».

La mise en disponibilité, l'écoute active et la force des TSHM à proposer des changements, constituent des stratégies de **prévention de la délinquance** en désamorçant les situations qui pourraient devenir conflictuelles. La citation suivante le montre : « des fois il y a des choses toutes bêtes, toutes gentilles qui font que ça donne le sourire aux autres et que lui se calme aussi, et qui suscitent aussi la curiosité. Par exemple, je leur dis : "tiens, vos paniers de basket sont crades, sont moches, ça vous brancherait d'avoir des filets? on regarde ce qu'on peut faire pour en avoir"... Ils répondent : "ha ouais non, mais ils se foutent de nous, ils ne viennent jamais réparer, pourtant on a demandé. Même l'eau de la fontaine a été coupée". Et puis je repasse la semaine d'après. J'ai fait le nécessaire. Effectivement, on est en plein mois d'août, si on peut rétablir l'eau de la fontaine, il n'y a qu'une vanne à tourner..."ha mais c'est cool, elle marche" ».

Ces actions concrètes sur le contexte, procurent au TSHM une grande légitimité, et permettent aux jeunes « d'exister réellement dans cette société » (Mucchielli, 2007 : 8).

Leur **fonction de « travailleurs du social, travailleurs du lien social »** (Mucchielli, 2007 : 8) se prolonge, en deçà de ce que nous signalions plus haut à savoir : l'accompagnement individualisé, en suivant les jeunes, même si c'est de loin, pour être en mesure de proposer des interventions qui répondent à leurs besoins : « Alors là il a lâché, et puis on a repris ce jeune. Je suis en contact régulier avec. Je sais qu'il bosse. On le suit de loin par le sport ou de près, et d'un peu plus loin par le domaine de l'information. Donc moi j'ai fait les démarches, je relance le processus, le stimuli, l'étincelle. » Relancer le mécanisme lorsqu'il grippe est certainement fondamental pour contribuer « à une meilleure estime de soi » des jeunes comme le demande le préavis.

Elles et ils mènent des actions où **le souci de l'autre, le care professionnel** va au-delà du travail prescrit: « c'est un petit lulu... bon, il a 17 ans et ce n'est plus un petit lulu, mais j'appelle ça... dans un comportement comme ça, moi je les appelle un petit lulu, parce que je trouve qu'ils sont petits quand ils font ça, alors ils ont besoin qu'on leur tapote dans le dos et puis qu'on dise : c'est bien mon gars, vas-y avance... ». Elles et ils accomplissent des actes qui paraissent anodins et qui souvent sont invisibles, le nettoyage des salles de sport en est un exemple. C'est dans ces actes qui font partie du quotidien que se joue la relation, c'est dans « ce jeu drôlement intéressant et vraiment chouette que se créent le lien, le contact, la confiance » « parce qu'on est là ensemble ». Pour lier les jeunes « à des choses qui existent », « simplement s'asseoir avec eux » est parfois suffisant. Les TSHM se trouvent là dans la proximité que nous avons appelée

"aidante" (disponibilité temporelle, spatiale et émotionnelle étendue, aller vers, écoute gratuite), (Palazzo et al., à paraître).

Leur action à l'instar de **l'animation** vise le renforcement des liens par la mise sur pied d'activités collectives (proximité "entrepreneuriale": disponibilité limitée, faire venir, projets). Ces activités ne leur appartiennent pas, elles devraient à terme passer à d'autres acteurs et actrices : « mais le but, à longue échéance, serait que ce soit repris aussi par des jeunes, des plus vieux, des jeunes du quartier plus âgés... qui reprendraient ces activités-là... ça serait l'idéal ». Et si l'on est bien là dans la dynamique de « redonner la parole » aux jeunes, de « les rendre acteurs de leur vie sociale » (Mucchielli 2007 :7), dans les conditions actuelles, cette dynamique demeure embryonnaire. Pour activer ce processus, elles et ils mènent des **actions incitatives**, visant à forcer la participation de chaque jeune : « moi je suis allée pas mal vers les filles.... Les filles : "ha mais il y a que des garçons". À "Ben oui... pourquoi vous n'êtes pas à l'intérieur?". -"On aimerait faire de la danse". -"D'accord, on va voir ensemble ou on peut avoir un local, on va faire les demandes". C'est un petit peu ça qu'il se passe, c'est de profiter de ce point-là pour aller tout à l'extérieur, en amenant les gens. ». On les intègre en les faisant rentrer ou on « les trouve dans le quartier, on discute. Elles me disent qu'elles aimeraient ci ou ça ».

L'activité devient «**le tremplin** » vers d'autres modes d'insertion et d'autres publics.

4. DES ACTIONS PASSÉES AU CRIBLE DE L'OBSERVATION

Les observations visent trois objectifs principaux :

- permettre une réflexion sur les pratiques en rendant visible ce qui ne l'est pas aux yeux des professionnel·le·s de terrain;
- rendre compte de l'effet sur les jeunes des mesures de travail social de proximité ;
- proposer des nouveaux outils ou mode d'intervention.

4.1. Des filles sensiblement exclues

De ce que nous avons vu et analysé, il existe de véritables difficultés à intégrer pleinement les filles dans les activités proposées pour trois raisons principales : les filles sont moins présentes dans l'espace public et surtout elles font moins peur comme en témoigne le ton fortement androcentré du préavis ; les professionnel·le·s ne sont pas habitué·e·s à des interventions non sexistes ; elles et ils sont tributaires des rapports sociaux de sexe qui disqualifient le féminin au profit du masculin. Nous relatons ci-dessous quelques observations faites lors de l'atelier slam, et lors de l'initiation au graf à la place de la Gare, à titre d'illustration.

Au début de l'atelier slam, quatre jeunes hommes et deux jeunes filles sont présent·e·s, les filles restent assises, les jambes croisées alors que les garçons occupent une bonne partie de l'espace en dansant et en créant un cercle exclusif. A part quelques clins d'oeil, les espaces masculins et féminins demeurent bien séparés, il y a peu d'interactions entre les jeunes hommes et les jeunes filles. Les animatrices s'entretiennent principalement avec les garçons. Les filles sont spectatrices et les garçons acteurs.

Lors de l'initiation au graf 8 garçons et 5 filles sont à l'oeuvre. Les garçons sous l'égide de 4 moniteurs occupent 7 panneaux tandis que les filles avec 1 monitrice en occupent 2. La monitrice se dirigeant vers les garçons les appelle : « venez voir les filles », toutes les filles quittent leur oeuvre et la rejoignent auprès des panneaux masculins. Certaines complimentent et mettent en valeur le travail des garçons. Puis elles retournent à leur oeuvre, 2 filles se trouvent derrière le panneau (invisibles pour les passant·e·s), elles font un travail tout en minutie. La monitrice passe de temps en temps en leur rappelant qu'elles « ne doivent pas tenir le pinceau comme un stylo ». Les 3 autres jeunes filles souhaitent faire du graf, la monitrice va chercher un des initiateurs afin qu'il leur montre l'utilisation de la bombe. Il graf sur leur texte, avec l'assentiment de la monitrice, il fait preuve d'une grande maîtrise qui épate, au sens fort du terme, les filles. Elles sont intimidées et lorsqu'il

s'en va la coopération s'est amenuisée, elles ont envie de laisser tomber leur oeuvre et de passer à la bombe, ce d'autant plus que leur espace d'expression se remplit et qu'il y en a un grand libre juste à côté. Il semble que les filles ne sont pas suffisamment encouragées par la monitrice et les professionnel·le·s.

Un autre classe nous rejoint, là encore la répartition spatiale se fait inégalement : 2 filles à la peinture (2 panneaux, toujours 1 monitrice), 5 garçons au graf (4 panneaux, 3 moniteurs).

D'une manière générale, les filles sont plus participatives, elles demandent des indications, des évaluations, elles sollicitent la monitrice qui peine un peu à leur répondre. Mais, d'une façon qui peut sembler paradoxale, les panneaux des garçons monopolisent l'attention des moniteurs, de la monitrice, des TSHM et des passant·e·s. D'une part, ils occupent réellement plus d'espace et sont visuellement plus spectaculaires et d'autre part, la situation est le reflet de ce que nombre d'études ont démontré, à savoir : l'invisibilisation des femmes et du féminin dans la sphère publique.

L'atelier slam n'est pas mixte dans sa participation, l'initiation au graf laisse moins de place aux jeunes filles, les activités sportives proposées sont fortement connotées au masculin et enregistrent un minorité de participantes. Les activités plus féminines sont plus difficiles à mettre en place, comme l'avait également montré l'évaluation des conseils d'enfants organisés par la ville (Malatesta et Palazzo, 2005). Une recherche en cours montre que la participation des filles demande des modes d'intervention spécifiques ou en tous cas une certaine conscience de la justice sociale (Malatesta et Golay, communication informelle). La non-intervention professionnelle en faveur d'une réelle mixité, est un frein aux changements sociaux (Golay, 2006). Dans certains cadres, elle exacerbe les excès de virilité (Masclat, 2001) et dans les cas présentés, sous couvert de neutralité des intervenant·e·s, d'autonomie des jeunes ou de manque de ressources, elle empêche de dépasser le constat de la moindre participation des filles et de leur ouvrir un accès à une citoyenneté pleine et active.

4.2. Des bénéfiques pour les jeunes

Nos observations ont permis de mettre en évidence, la formidable occasion de valorisation des jeunes que présentent les activités proposées, nous pensons ici particulièrement à l'atelier slam qui permet l'expression d'une poésie fraternelle et au graf qui part allègrement à la conquête de l'espace public. Les jeunes sont regardé·e·s et vu·e·s comme des éléments positifs et suscitent même de l'admiration, ils et elles ne font plus peur. En ce sens les actions des TSHM transcendent les différences

générationnelles comme en témoignent la sollicitude de certains chauffeurs de taxi et le fait que de nombreuses personnes âgées se soient arrêtées pour commenter, admirer les oeuvres, encourager les jeunes et saluer l'initiative.

L'intervention des TSHM lors des fêtes à Vidy procure un bénéfice évident en termes de prévention, les jeunes accueillent les bénévoles et les TSHM comme des « sauveur·e·s » et les bouteilles d'eau sont littéralement prises d'assaut. La distribution d'eau est un bon prétexte pour entrer en contact avec les jeunes et leur faire savoir que des adultes sont là en cas de problème. Ce type d'action diminue très certainement les risques liés à ces manifestations (déshydratation, coup de blues, isolement des jeunes alcoolisé·e·s, débordements violents, comportements sexuels à risque, etc.); afin de préserver ces fêtes plus ou moins informelles et leur rôle de rites de passages, la finesse et la délicatesse devraient caractériser les interventions extérieures. C'est le cas ici : pour les professionnel·le·s observé·e·s, il s'agit de ne pas se montrer trop « inquisiteur », trop « intrusif ».

4.3. Les richesses des interventions

Tel qu'il est mis en oeuvre, le travail social de proximité bénéficie de ressources non négligeables à Lausanne, outre l'environnement politique propice que nous citions plus haut (point 1), elles et ils bénéficient d'un soutien fort de leur hiérarchie, municipal compris. Arrivé·e·s tardivement dans les dispositifs jeunesse, les TSHM peuvent s'inspirer des expériences menées dans d'autres lieux comme à Genève ou ailleurs en Suisse. À ce titre, nous ne pouvons que les encourager à rencontrer régulièrement les autres professionnel·le·s inscrit·e·s dans le même type de travail afin de partager leurs expériences. Par ailleurs, les professionnel·le·s de Lausanne peuvent compter sur un réseau d'intervenant·e·s dense et varié à même de répondre adéquatement à la majorité des problèmes rencontrés.

De plus, nous avons identifié au travers du processus d'évaluation de nombreux éléments qui constituent la force de ce type d'interventions, nous en présentons la synthèse ci-dessous.

4.3.1. La liberté

Dans le but d'encourager la citoyenneté sociale des jeunes, les TSHM bénéficient d'une grande liberté dans la délimitation de leur champ professionnel. A l'intérieur du cadre contractuel, elles et ils définissent leurs horaires, les lieux où elles et ils vont déambuler, les activités à proposer, le type d'interventions. Elles et ils font preuve d'une

grande souplesse dans leur travail, tout en occupant un maximum de plages où les jeunes sont accessibles.

La liberté laissée aux jeunes dans la participation aux activités (pas d'inscription), ouvre indéniablement un espace de responsabilisation et d'obligation sociale sur le mode du don et contre don qui se pourrait se traduire ainsi : « les TSHM me font bénéficier d'une activité, en contrepartie, je leur fais profiter de ma présence ». En témoigne, le nombre élevé de jeunes se rendant dans les salles mises à disposition. Cette liberté octroyée et soutenue par leurs supérieurs est essentielle pour que les professionnel·le·s puissent jouer le rôle d'intermédiation et pour que les jeunes entrent dans un processus d'autonomisation.

4.3.2. La constitution d'une équipe

Le côté informel de certaines activités permet de développer une dynamique particulière au sein de l'équipe, notamment celles où le recours à des moniteurs et monitrices est nécessaire. Dans ces situations, elles et ils se retrouvent libres et soudé·e·s, du fait qu'ils et elles sont sur place mais ne sont « que » les responsables de l'action. La mission qui leur est donnée par la délégation jeunesse n'en devient que plus légitime, les moniteurs et monitrices assurant l'animation. On peut s'arrêter « plus longtemps » que prévu comme nous le racontait un·e intervenant·e, l'autre est là et assume, c'est aussi l'occasion de « bien rigoler », ce qui permet de construire une connivence favorable à la collaboration.

Lors des observations que nous avons pu faire, nous avons vu une grande complémentarité entre les compétences et qualifications que les professionnel·le·s mettent en oeuvre, certain·e·s semblent plus à l'aise dans la discussion avec un groupe, d'autres plus efficaces dans les relations interpersonnelles, certain·e·s « se spécialisent » dans les contacts avec le réseau, d'autres dans l'élaboration des processus d'intervention.

4.3.3. Un travail prometteur selon le réseau

Pour une bonne partie des personnes interviewées, le travail social pour les jeunes tel qu'il est pratiqué à Lausanne, est plein de promesses, il profite aux jeunes d'horizons divers, « car les jeunes se connaissent tous », il permet de faire une activité inhabituelle : « ceux qui ne font pas partie d'un club de foot viennent aussi », des jeunes de différents quartiers sont concerné·e·s car « il n'y a pas de frontières dans le social ».

Les activités sportives sont pour les jeunes une occasion « de se défouler » physiquement et de consolider les liens amicaux dans un cadre moins strict que les

clubs sportifs ou l'entourage scolaire. Les jeunes viennent parce qu'« il y a les amis » et parce qu'une « relation a été créée » entre les jeunes et les moniteurs. Construire cette connivence est un élément important du travail des moniteurs : « L'essentiel que l'on fait pendant le jeu c'est mettre de l'ambiance, créer une ambiance festive que les jeunes rigolent entre eux, on les charrie un peu en même temps pour leur montrer qu'on est encore là, mais en même temps pour essayer de les faire rire, de leur dire qu'on est pas la police ». Les jeunes apprécient ces moments car ils jouent 3 heures et « la dernière heure, ils s'amuse, ils font les fous, ils se poussent, ils rigolent... il y a une super bonne ambiance, sans problème de violence ».

Certaines activités répondent très bien aux besoins du réseau, comme l'école par exemple, comme nous l'avons observé lors de l'initiation au graf de la place de la gare. Les enseignant·e·s que nous avons rencontré sur place ont trouvé ce « package où tout est organisé et où l'on n'a plus qu'à s'inscrire », « formidable », « sensationnel ». La solution leur convient particulièrement parce qu'eux et elles-mêmes n'ont pas le temps de le faire, parce que « c'est dur d'organiser quelque chose à l'école », « c'est tellement bureaucratique ».

Les TSHM répondent présent·e·s quand il s'agit de « prêter et monter » du matériel que d'autres n'ont pas ou de « discuter avec les jeunes et de les conseiller » pendant que l'animateur du centre « est occupé », et « cela c'est précieux, d'avoir une personne, qui est là et qui peut mobiliser les jeunes ».

Avec les moniteurs et monitrices, les TSHM ont su établir des rapports non hiérarchiques basés sur la confiance, qui seraient plus proches des rapports amicaux que professionnels. Nous avons observé le même phénomène lors de notre participation à la distribution d'eau à Vidy, le contact a très bien passé avec les bénévoles, elles et ils sont parvenu·e·s à construire une véritable équipe où la coopération se faisait dans le respect des territoires et des modes d'intervention de chacun·e.

Pour une bonne part des personnes rencontrées, « un partenariat » commence à se construire, « on parle des mêmes choses avec le regard de chacun ».

4.4. Les difficultés rencontrées

Rappelons que nous analysons ici la mise en oeuvre d'un nouveau projet, à ce titre les difficultés que nous signalons, si elles ne doivent pas être occultées, sont ce que nous pourrions appeler des « maladies de jeunesse ».

4.4.1. Des difficultés dans la collaboration avec le réseau

Par rapport à leurs interventions, les professionnel·le·s ressentent un manque de légitimité : « les autres n'ont pas besoin de nous ». Parfois, également, l'aura du délégué jeunesse porte ombrage à la reconnaissance des TSHM, c'est lui qui reste l'interlocuteur principal. Ce qui est pleinement justifié par sa position et son expérience mais qui sous certains aspects peut fragiliser les professionnel·le·s. Par ailleurs, certaines activités qui font pleinement partie de leurs missions (sport pour les jeunes et ouverture de salles) et qui correspondent à leur manière de fonctionner (souple et adaptable), sont déferées très (trop ?) rapidement à d'autres intervenant·e·s qui, de fait, apparaissent plus légitimes ! Maintenir au sein du TSP, ce pôle de compétence serait une opportunité de transformer les TSHM en personnes ressources pour le réseau et de visibiliser leurs actions professionnelles auprès des jeunes.

4.4.2. Les éléments problématiques relevés par le réseau lausannois

La notion de « flou artistique » utilisée par un·e professionnel·le est tout à fait justifiée s'agissant de la perception du réseau. En effet, les autres intervenant·e·s ont beaucoup de peine à dire la nature du travail des TSHM, il leur est difficile de savoir ce qui est réellement fait.

Une définition ainsi qu'une mise en place initiée par le haut, sans véritable ancrage dans l'expertise du terrain sont relevées par certain·e·s intervenant·e·s, cette situation s'avère problématique parce qu'elle ne prend pas en considération « la complémentarité des métiers », qu'elle ne permet pas de « décloisonner les métiers » afin que les professionnel·le·s puissent cohabiter avec « des mandats clairs, différents mais qui se complètent et s'interpénètrent ». Une sorte de « mise en concurrence » entre les services fait que les professionnel·le·s engagé·e·s à Lausanne, « sont en train de s'enfermer dans la solitude » pour une part du réseau lausannois, alors qu'ils et elles devraient « bénéficier d'un port d'attache » et s'inscrire dans des équipes « pluridisciplinaires ». Dès lors une question se pose : est-on en train « de créer un métier sans moyen » ? Cette question est essentielle, d'autant plus que de l'avis de tous les interviewé·e·s lausannois 3,4 EPT sont insuffisants pour « connaître les quartiers » ou pour dépasser « l'événementiel » et entamer « un véritable travail social ». Pour certain·e·s personnes du réseau, « la ville devrait forcer la collaboration », « la FASL, la ville et les professionnel·le·s des centres et du TSP devraient se mettre ensemble pour mener une réflexion commune ».

C'est « la seule issue » pour véritablement répondre aux besoins des jeunes et de la société.

4.4.3. Des difficultés objectives

Dans les faits, ils et elles sont confronté·e·s à des difficultés objectives qui peuvent se muer en risque pour les professionnel·le·s, notamment parce que celles-là ne participent pas de la dynamique de la reconnaissance de leur travail. Ils et elles ont dû faire face à une surcharge de travail, du fait de la défection involontaire d'un membre de l'équipe, leurs salaires ne sont pas très élevés (plus bas que la moyenne cantonale) alors que les contraintes sont relativement nombreuses : horaires irréguliers, présence les week-ends et les vacances scolaires, les possibilités de formation semblent aussi insuffisantes. Dans le quotidien, le souci, légitime, de ne pas marcher sur les plates-bandes des autres intervenant·e·s complexifie leur tâche et les place dans une posture concurrentielle plutôt que coopérative. Ils et elles essuient parfois un certain mépris de la part des autres intervenant·e·s « jeunesse », mépris qui vient de la nouveauté du travail qu'ils et elles effectuent. La méconnaissance des autres professionnel·le·s de leur activité est également une entrave pour initier ou renforcer des collaborations possibles ou envisageables. La mission telle qu'elle est envisagée par les supérieurs hiérarchiques est parfois trop restrictive, notamment s'agissant du suivi et de l'accompagnement individuel. Pour les professionnel·le·s, il est en effet difficile de déléguer immédiatement un·e jeune à un autre service premièrement parce que c'est par eux que le lien a été établi et qu'il s'agit là d'une marque de confiance, à laquelle on ne peut pas fermer la porte, et deuxièmement parce qu'ils sont également là pour cela : « pour récupérer ceux qui sont exclus de partout », « qui ne vont pas dans les centres », « qui sont livrés à eux-mêmes ».

4.4.4. Des difficultés de communications

Parmi les autres difficultés que nous avons observées, il en est une qu'il nous faut décrypter. Nous avons été surprises du déficit de communication. La communication externe pêche, ainsi certaines activités sont mal relayées (atelier rap, initiation au graf, accès aux TSHM, au moment de nos observations en tous cas). De même, il nous semble que la publicité pour l'ouverture des salles n'est pas assez efficace. Ainsi à l'occasion d'une micro-enquête, auprès d'adolescent·e·s des quartiers des Boveresses et de Grand-Vennes, il nous est apparu qu'aucun·e des jeunes ne connaissait cette opportunité. De la même façon, lors de l'observation de la médiation de quartier, nous avons été surprises de voir que les jeunes présent·e·s ignoraient que des salles étaient ouvertes à St Roch.

La communication interne laisse aussi à désirer : entre les différents services et avec le réseau jeunesse : « on a des rencontres avec des assistants sociaux, la police et autres... et ben ils nous posent des questions. Pour eux, c'est trop flou. C'est une espèce de flou artistique » ; entre la hiérarchie et les professionnel·le·s de terrain : les informations utiles ne passent pas toujours, ce qui fait que les professionnel·le·s ont le sentiment qu'il leur « manque toujours un bout » ; entre les professionnel·le·s : certain·e·s bénéficient de passe-droits et peuvent « contourner » la hiérarchie, ce que les autres ne peuvent pas faire. Les rapports sociaux de sexe et le capital de sociabilité exacerbent certainement ces problèmes et font que la structure de travail est perçue par certain·e·s « comme un gâteau à 4 étages pas forcément bien reliés entre eux ».

S'agissant de la stratégie de communication externe envers les jeunes, on peut aisément imaginer qu'elle soit volontairement limitée afin d'être en mesure d'assumer toutes les demandes ; la communication avec le réseau nous semble difficile par manque de légitimité principalement et enfin la communication interne souffre du caractère novateur du projet et des enjeux inhérents à tout nouveau dispositif : la transmission doit se faire mais la formalisation ne doit pas être paralysante.

4.4.5. Des difficultés spécifiques

Les professionnelles se retrouvent parfois en difficulté car elles ont de la peine à se faire reconnaître par les jeunes du fait de leur moins longue insertion, elles ont le sentiment d'être « court-circuitées » par leur collègue ou par le délégué à la jeunesse. La communication avec les jeunes passe aussi par la mobilité, les professionnel·le·s regrettent de ne pas bénéficier d'un dédommagement « voiture », ne plus subir la contrainte des transports publics, leur permettrait d'être se déplacer plus rapidement et de transporter plus aisément le matériel. Dans les faits, elles et ils ont un abonnement mensuel sur les transports lausannois, mais une des professionnelles utilise sa voiture personnelle la plupart du temps.

4.4.6. Des missions "oubliées"

Dans les faits certaines missions dévolues aux professionnel·le·s peinent à être accomplies. De ce que nous avons observé et des informations recueillies dans les entretiens, il semble que les professionnel·le·s rencontrent des difficultés dans les domaines les moins formalisés ou les plus novateurs, comme par exemple le rôle de porte-parole des intérêts des jeunes, de garant du respect des plus faibles (voir ce que nous évoquions en matière d'égalité d'accès) ou encore celui de déclencheur/ passeur des

projets de jeunes et par les jeunes, qui sont indéniablement des pôles importants de la citoyenneté.

Ils et elles doivent se borner parfois aux pôles visibles du travail au détriment de l'invisible, du difficilement mesurable qu'impliquent « les relations de confiance contribuant à donner aux jeunes une meilleure estime d'eux-mêmes ». La citation suivante en témoigne: « Quelque part j'ai l'impression qu'on est obligés, en ce moment, de mettre des projets en place sportifs et culturels pour valider ce qu'on fait. Et puis moi je trouve un peu dommage parce que du coup on force... Il y a une demande, mais cette demande-là on va la mettre assez rapidement en place et puis on va dire : voilà, moi j'ai fait ceci, cela. »

L'enthousiasme et l'impatience liés à la mise en oeuvre d'une nouvelle mesure ainsi qu'une forme de concurrence expliquent pour une bonne part ce constat.

5. ELÉMENTS DE SYNTHÈSE

5.1. En quoi consiste le travail des TSHM ?

Les éléments présentés ci-dessus attestent de la richesse et de la diversité des actions menées par les professionnel·le·s mais ne montrent pas l'entier de leur travail, une part importante s'accomplit « le plus souvent dans l'ombre » (Mucchielli, 2007 :2) en « sous-marin », nous pensons ici aux tâches organisationnelles et fonctionnelles : préparation, rencontres avec les bénévoles, relations avec les moniteurs, transport de matériel etc. ; à tout le travail d'écoute, d'empathie et de disponibilité mis en oeuvre pour entendre les demandes des jeunes ; et au versant plus politique de leur travail : négociations avec les partenaires, définition et légitimation de leur fonction auprès du réseau. Dans ce travail en construction, les TSHM mettent en oeuvre : des compétences de conception et gestion de projet ; d'aide et d'écoute active ; d'assistance éducative ; de médiation sociale qui certainement favorisent la citoyenneté des jeunes concerné·e·s.

À l'évidence, elles et ils remplissent la plupart des missions générales qui leur sont imparties. Afin de « développer un travail d'approche des jeunes », elles et ils ont investi nombre de lieux publics qui rassemblent des jeunes, notamment sur le parcours : Chauderon - rue de l'Ale - toit de la Fnac. Elles et ils ont arpenté les différents quartiers comme Bellevaux, Boisy, La Bourdonnette, Praz-Séchaud, Sous-Gare, Faverges, etc.

Certaines zones restent à explorer, notamment les lieux où n'existent que peu d'activités créatrices de lien.

De la comparaison que nous pouvons faire avec les autres structures similaires⁹ dans le canton, le travail social de proximité dont il est question ici, pourrait conjuguer la proximité aidante qui repose essentiellement sur l'axe individuel et la proximité entrepreneuriale, active sur le collectif. La première permet de raccrocher les jeunes, la deuxième empêche les jeunes de décrocher.

Grâce aux compétences multiples, au réseau dense et au soutien politique, le travail que nous avons analysé à Lausanne peut prétendre au modèle de développement communautaire, mis en évidence par Paroni, dont les finalités sont la promotion des ressources locales et la promotion de la qualité de vie, il a pour mandat la participation et l'empowerment des personnes concernées (Paroni, 2003).

5.2. Leur travail répond-il aux besoins des jeunes ?

A l'évidence, nous pouvons répondre oui à cette question, en tous cas pour une partie des jeunes, mais nous l'avons vu le travail social analysé ici, ne profite pas également à tous : les filles ne participent pas ; ni à tous les jeunes : de l'avis même des TSHM, les jeunes véritablement désaffilié·e·s restent relativement inaccessibles. Il ne répond pas non plus à tous les besoins. Ainsi, les résultats de la micro-enquête¹⁰ effectuée par les étudiantes de l'EESP, montrent que les filles déclarent plus de manques (9.3 manques en moyenne) que les garçons (6.7). Les trois manques les plus cités par les garçons et les filles sont le parlement des jeunes (13), l'aide aux projets des jeunes (15) et l'accès à des discothèques bon marché (13). L'enquête montre également que les plus jeunes sont moins bien informé·e·s des activités offertes sur le territoire municipal. Les activités sont indubitablement un bon prétexte, elles lient les jeunes et permettent aussi d'entrer en contact avec celles et ceux qui ne s'y investissent pas, signalons que dans ce cas la seule présence devient l'aune de l'action professionnelle. Pour que tous les jeunes aient accès à la citoyenneté sociale, la prochaine étape consiste à proposer des choses à celles et ceux qui n'ont pas de demandes ou qui les expriment moins fort. Et peut-être également proposer des choses différentes qui répondent autrement à l'objectif d'intégration que par la consommation.

⁹ Voir notre recherche sur le canton : « Développement du travail social de proximité auprès des jeunes. Analyse de la mise en oeuvre des projets et professionnalité » (DORE, n° 13 DPD3-11212/1).

¹⁰ 23 jeunes, 15 garçons (8 de 13 à 17 ans, 7 de 18 à 25) et 8 filles (7, 1) 18 propositions de « manques » leur ont été faites, incluant les activités des TSHM, voir annexe III

5.3. Le travail répond-il aux attentes des autres professionnel·le·s

Pour le moment, principalement pour les personnes qui collaborent peu, le travail des TSHM n'a pas pris sens.

Par contre, on l'a vu, les actions où il y a coopération sont considérées comme très positives, c'est une façon de potentialiser les ressources et maximiser les bénéfices. D'une part, les collaborations interprofessionnelles ont l'avantage de montrer aux jeunes une société plus solidaire et de leur offrir l'accès à des soutiens diversifiés. D'autre part, les professionnel·le·s peuvent être conduit·e·s à modifier les contours de leurs interventions. L'intermédiation assumée ici par le travail social de proximité se révèle un des moteurs importants du changement social.

5.4. Le travail répond-il au mandat tel qu'il apparaît dans le rapport-préavis ?

Les objectifs du travail social de proximité sont trop restrictifs par rapport au public qu'ils visent « des jeunes pas encore ou faiblement touchés par la délinquance mais potentiellement en danger », dans les faits, les TSHM ne répondent pas toujours et pas uniquement à des « jeunes en voie de précarisation », elles et ils rencontrent beaucoup de jeunes qui « vont bien »¹¹, et qui ne sont pas forcément issu·e·s des classes populaires, faut-il pour autant restreindre leur champ d'activité pour qu'il réponde au préavis ? Si la question est légitime, la réponse que nous pouvons amener suite à l'évaluation, est évidemment non, les bénéfices sont importants pour les jeunes qui participent. Tout au plus pourrions-nous rendre attentifs les professionnel·le·s de la nécessité d'inclure plus de jeunes (filles et jeunes en rupture notamment).

Les champs d'intervention des TSHM privilégiés par le mandat (sport et culture) s'ils sont considérés de manière trop restrictive, comportent le risque de se transformer en fins alors qu'ils ne devraient être que des moyens. A l'évidence, la finalité du travail social de proximité doit rester l'intégration et la citoyenneté sociale de tous les jeunes.

¹¹ Comme la majorité des jeunes Suisses, elles et ils « s'estiment en bonne santé », sont « satisfaits des relations avec leur entourage » et « sont relativement confiants dans leur avenir ». Narring, F. et al. (2004), *SMASH -02, Santé et style de vie des adolescents âgés de 16 à 20 ans en Suisse*.

6. LES RECOMMANDATIONS

La souplesse et la liberté qui caractérisent l'intervention des professionnel·le·s engagé·e·s par la ville de Lausanne doivent être soutenues et reconnues pour garantir la fonction d'intermédiation décrite plus haut. Les modes d'intervention ne doivent pas forcément être définis à l'avance; elles et ils doivent avoir la possibilité officielle d'intervenir sur différents modes en fonction des situations et des personnes rencontrées. Les axes de travail devraient être le collectif par la mise sur pied et le développement des projets et l'individuel par des suivis limités. La régulation entre les deux axes se ferait à l'interne, les membres de l'équipe gardant à l'esprit leurs ressources et celles du réseau.

Pour permettre aux TSHM d'être des personnes ressources, leur créativité déjà importante en regard du temps écoulé depuis leur engagement (7 à 8 mois), doit être encouragée. Les axes à privilégier sont notamment la découverte de nouveaux modes d'intervention: culture et sport interprétés au sens large, organisation d'activités non mixtes ou plus spécifiques à certaines populations, organisation d'activités incluses dans le calendrier de la ville, etc. L'accès à diverses sources d'information (colloques scientifiques sur le thème, visites de lieux, etc.) devrait être en principe ouvert à toutes et tous, dans la mesure des disponibilités.

Donner une légitimation aux postes de TSHM à Lausanne est une démarche complexe et longue. D'une part, il s'agit de rendre visible un travail dont la nature même est celle de l'ombre. Et d'autre part, il faut assurer une certaine assise à leur position forcément instable de passeur·e: ils ne doivent pas devenir des gestionnaires d'activités. Pour garantir au TSP une certaine légitimité, aux yeux des professionnel·le·s, envers le réseau et les jeunes, une réflexion sur les diverses stratégies de communication devrait se mener dans le service : qu'est-ce que l'on communique, pour qui et dans quel but ? Dans le même esprit, nous trouverions adéquat que les coordonnées des professionnel·le·s figurent sur le site du délégué à la jeunesse ainsi que quelques informations sur le travail social de proximité.

Certaines ressources sont à potentialiser, l'équipe par les compétences complémentaires qu'elle réunit est le lieu du soutien et de la pratique réflexive, le lieu où la critique par les pairs peut se faire, elle est « le signe le plus pratique du professionnalisme » (Dubet, 2002 : 245). À ce titre, elle doit être valorisée et consolidée, l'établissement de procédures claires peut être un facilitateur. La richesse du réseau lausannois implique de qualifier la nature des liens entre les différents partenaires. Avec certains, nous

pensons ici évidemment à la FASL, un rapprochement nous semble souhaitable à terme, dans un premier temps, les collaborations devraient s'intensifier. Avec tous les autres partenaires du réseau, le principe organisateur devrait être la coopération plutôt que la concurrence. A ce titre, rappelons que celle-là s'appuie fortement sur la connaissance interindividuelle, certaines pratiques informelles devraient être encouragées (par exemple, les TSHM devraient se rendre visibles lors de manifestations organisées par d'autres, des rencontres favorisant la convivialité pourraient également être imaginées).

Les objectifs du mandat devraient être plus clairement énoncés en termes de citoyenneté sociale des jeunes. Pour que les professionnel·le·s puissent y répondre au mieux, il s'agit de favoriser les pratiques de reconnaissance du travail effectué par la prise en considération de ses aspects invisibles et informels notamment au niveau temporel. La reconnaissance passe évidemment par la confiance accordée aux professionnel·le·s, elle peut passer également par la mise à disposition de formation continue plus conséquente, par une revalorisation salariale, par une visibilité accrue auprès du réseau et des jeunes.

À terme, en vue de renforcer les différents pôles mis en évidence par cette évaluation, un développement du nombre de postes est à imaginer.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE ET SITES CONSULTÉS

Dubet F. (2002), *Le déclin de l'institution*, Paris : Seuil.

Duval M. ; Fontaine A. (2000), "Lorsque des pratiques différentes se heurtent : les relations entre les travailleurs de rue et les autres intervenants", in *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, no 1, 49-67.

Escots S. (2005), *Travail de rue et personnes à la marge. Les rencontres des "acteurs" de la rue*, Ramonville Saint-Agne : Éditions érès.

Golay D. (2006), "Et si on jouait à la poupée...Observations dans une crèche genevoise", in Dafflon Nouvelle A. (dir.), *Filles-garçons Socialisation différenciée ?*, Grenoble : PUG.

Palazzo C. ; Malatesta D. (2005), *Evaluation des conseils d'enfants de la ville de Lausanne*, Rapport final.

Masclet O. (2001), "Mission impossible. Ethnographie d'un club de jeunes", *Actes de la recherche en sciences sociales* 2001, n° 1, 62-69.

Mucchielli L. (2007), " Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée ", *Socio-logos*, n°2 [en ligne], mis en ligne le : 28 mars 2007. URL : <http://socio-logos.revues.org/document79.html>. Page consultée le 27 août 2007.

Narring F. et al. (2004), "SMASH- 02, Santé et style de vie des adolescents de 16 à 20 ans en Suisse", *Raisons de santé*, n° 95 a.

Palazzo C. ; Richard N. et Prats V. (2007), "Des travailleurs et des travailleuses de proximité pas si proches ? ", *Pensée plurielle*, n° 15.

Paroni P. (2003), "Politiche sociali e devianza : il lavoro di strada tra controllo sociale e promozione", in *Studi di sociologia*, n° 41/4, 481-506.

Paroni P. (2004), *Un posto in strada. Gruppi giovanili e intervento sociale*, Milano : Ed. Franco Angeli.

Scris (2007), Activités physiques et sportives des jeunes vaudois durant leurs loisirs, <http://www.scris.vd.ch/main.asp?DomId=1508&DocId=5197>, page consultée le 21. 09. 07.

Scris (2007), Demandeurs d'emploi selon l'âge par commune : août 2007, <http://www.scris.vd.ch/main.asp?DocID=4722&Language=F&ScrisKwd=S>, page consultée le 21. 09. 07.